



RESOLUTION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Gaël Bourgeois, Barbara Lanthemann (suppl.), Julien Délèze (suppl.) et Jean-Henri Dumont
Objet Le temps des enquêtes a suffisamment duré!
Date 11.11.2014
Numéro 6.0028

Actualité de l'événement

Le Conseil d'Etat a annoncé l'ouverture d'une enquête disciplinaire et en a donné les détails le jeudi 6 novembre dernier.

Imprévisibilité

Après un mois d'attente depuis la sortie du rapport de la Commission de gestion, il ne pouvait être prévisible que le gouvernement se contenterait d'une simple ouverture d'enquête externe et que le délai donné serait aussi long (près de 5 mois au maximum!)

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La crédibilité de l'école valaisanne est en jeu. Les mesures doivent être prises pour clarifier la situation et calmer rapidement la situation, faute de quoi, c'est l'entier du service de l'enseignement et de son fonctionnement qui sont remis en cause...

Voilà maintenant 11 mois que le chef du service de l'enseignement est sous les feux des projecteurs médiatiques suite à ses déboires fiscaux, nombre de doutes subsistent encore et celui-ci est toujours en poste, malgré une atteinte sérieuse à l'image de l'école valaisanne

Il ne fait plus aucun doute que les erreurs furent nombreuses, qu'il s'agisse de mensonges dans les médias, de manque de diligence pour régler ses différends fiscaux avec la commune de Leytron ou de détournement de matériel de l'Etat à des fins personnelles. C'est ce que révèle clairement le rapport de la Commission de gestion.

Régler ses impôts, montrer l'exemple, faire évoluer les choses qui semblent inadéquates par les voies parlementaires et politiques, être un exemple de moralité, de fonctionnement et d'éthique... autant d'éléments que la population valaisanne est en droit d'attendre d'un chef de service, de surcroît lorsque celui-ci est à la tête de l'enseignement et donc du futur de notre canton.

Etre crédible pour assumer cette fonction, voilà aujourd'hui deux éléments qui font cruellement défaut à Jean-Marie Cleusix. Trop de zones d'ombre perdurent encore, notamment sur les taxations d'office auquel a été soumis le chef de service: pourquoi, combien...? Ces éléments subjectifs, même s'ils ne sont pas illégaux, doivent également être pris en compte dans l'analyse qui est faite, car l'image d'un chef de service est également essentielle s'il entend mener à bien sa mission.

Zigzagant d'études en enquêtes, le Conseil d'Etat donne le sentiment de ne pouvoir prendre une décision. Le temps des enquêtes a déjà suffisamment duré et le fait, après un mois de valse-hésitation, d'ordonner une nouvelle enquête externe pouvant durer jusqu'à 5 mois n'est pas acceptable.

Conclusion

Le Grand Conseil demande donc au Conseil d'Etat, dans le cadre de l'enquête disciplinaire en cours:

- que Jean-Marie Cleusix soit suspendu sans délai dans l'attente des résultats de l'enquête.
- que le délai de réponse soit impérativement raccourci et que les conclusions soient rendues pour le 31 décembre 2014 au plus tard!
- que toute la lumière soit faite sur la situation fiscale actuelle de Jean-Marie Cleusix, ainsi que sur les motifs qui ont conduit à différentes taxations d'office.
- que le Conseil d'Etat informe sans délai le Grand Conseil de tout élément nouveau dont il aurait connaissance et qui serait susceptible de s'ajouter à la liste déjà longue des difficultés rencontrées depuis la nomination de Jean-Marie Cleusix à la tête du service.

En conclusion, il est essentiel d'intervenir rapidement, afin de rétablir la situation, la crédibilité de l'école valaisanne est en jeu.